

La Shoah représente une horreur absolue à partir de laquelle nos conduites politiques doivent être jugées et non devenir un jouet au bénéfice de n'importe quelle cause. La vaccination dont il est question est la réponse médicale disponible pour faire face à une épidémie qui risque de paralyser encore la vie économique mais surtout la vie sociale et les échanges d'affection et d'amitié. Elle ne nie pas la dignité d'êtres humains en justifiant leur élimination.

En la rendant obligatoire pour certains et en imposant un passe sanitaire pour certaines activités, le gouvernement assure ses responsabilités légitimes sous le contrôle du parlement. Sous ce même contrôle, il impose des restrictions à celles et ceux qui refusent le vaccin. Il appartient aux instances juridictionnelles de notre État de droit de vérifier que l'imposition du passe sanitaire est conforme au droit, limitée à la durée de l'épidémie sous une forme gravement contagieuse et que les restrictions aux libertés d'aller et venir sont proportionnées.

Ne confondons jamais la liberté de voyager et celle d'exister ni la liberté d'aller au cinéma ou au café et celle de louer Dieu ou de ne pas le louer, même s'il est clair que ni l'État ni les citoyens ne doivent négliger que toutes les libertés se tiennent. Cette épidémie nous fait éprouver à tous combien nous sommes responsables les uns des autres. C'est comme une annonce de l'unité du genre humain et de l'union intime avec Dieu.

Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, Président de la Conférence des évêques de France,

Mgr Olivier Leborgne, évêque d'Arras, et Mgr Dominique Blanchet, évêque de Créteil, vice-présidents de la Conférence des évêques de France,

Père Hugues de Woillemont, Secrétaire général de la Conférence des évêques de France.